

Les 5 mineurs qui ont dénoncé Samuel Paty ont attendu avec le terroriste pendant 45 minutes

écrit par Jules Ferry | 12 octobre 2021



Cinq lycéens ont été mis en examen pour avoir accepté d'aider le terroriste à identifier Samuel Paty, en échange

d'une somme d'argent – entre 300 et 350 euros. En compagnie ou à proximité du futur tueur, ils ont longuement patienté à la sortie du collège que le professeur d'histoire-géographie sorte, et ont désigné la victime à son bourreau.

Dans leur tête, c'est la nation islamique qui prime, qu'ils défendent contre l'ennemi à abattre, qui est pourtant leur professeur – mais de culture occidentale.

Les jeunes qui aident le terroriste trouvent tout à fait normal de rester deux heures devant le collège. Entre 16 h 05 et 16 h 10, ils sont repérés par des policiers municipaux de Conflans-Sainte-Honorine, en patrouille. Le groupe se sépare en les voyant. Pendant 45 minutes, trois collégiens attendent avec le terroriste !



On en sait un peu plus sur le déroulement de la journée du 16 octobre 2020, date de l'assassinat de Samuel Paty.

Et les déclarations des collégiens font froid dans le dos : oui, il s'agissait d'une vengeance, ils savaient parfaitement que le professeur allait être puni pour avoir **« sali l'image des musulmans », comme si la charia s'appliquait naturellement en France et qu'il était normal de punir les déviants.**

Les jeunes musulmans en question minimisent évidemment la punition prévue (une punition civilisée avec un simple film dans lequel Samuel Paty aurait été obligé de « demander pardon »...).

C'est à cela que servent les avocats, n'est-ce pas, à conseiller leurs clients pour qu'ils disent ce qu'il faut dire.

Après-coup, tout le monde est gentil, tout le monde est victime, et personne n'a rien fait, personne ne sait rien, ni chez les collégiens, ni chez les adultes. Honte à eux. Honte à ceux qui ont laissé des territoires devenir terre

d'islam.

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/10/sam-paty.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/10/sam-paty.mp4)

Le rôle des cinq mineurs mis en examen pour « complicité d'assassinat » se précise : ces collégiens, qui avaient 14 ans au moment des faits, risquent jusqu'à vingt ans de prison. L'audition de l'un d'eux, [M.](#), le 7 octobre par l'une des cinq juges d'instruction chargés de l'affaire, donne des éléments clés. M. était alors entendu pour la troisième fois depuis les faits.

[...]L'enquête permet d'avoir une idée plus précise de ce qu'ils ont fait, su et vu.

À 14 heures, le 16 octobre 2020, le futur assassin de Samuel Paty vient à la rencontre de M.

Il lui montre « 300-350 € » et lui en donne 150.

Le terroriste lui dit avoir vu la vidéo « *d'un père de famille* » – il s'agit de Brahim C., à l'origine de la cabale en ligne contre Samuel Paty (lire ci-dessous) – et **lui demande d'identifier ce professeur qui aurait « sali l'image des musulmans ».**

Il lui raconte avoir déjà essayé de s'introduire dans le collège en grimpant par-dessus le grillage.

L'adolescent demande de l'aide à des camarades car il ne se « *sentait pas de le faire tout seul* ». Il leur dit qu'un homme veut voir Samuel Paty « *pour qu'il soit filmé en train de demander pardon pour la caricature du Prophète* ». Un groupe de cinq se forme. Un sixième collégien les rejoint, mais il finit par s'éloigner pour se rendre à une activité extrascolaire. L'enquête montre que deux autres élèves, mis au courant, tentent de les empêcher de désigner le professeur, de peur d'un « *drame* ».

M. dit leur avoir répondu qu'il « allait gérer ». Il aurait aussi emprunté veste et bonnet à un camarade, « pour ne pas être reconnu des caméras », selon un collégien du groupe.

Les jeunes restent deux heures devant le collège. Entre 16 h 05 et 16 h 10, ils sont repérés par des policiers

municipaux de Conflans-Sainte-Honorine, en patrouille. Le groupe se sépare en les voyant. **Pendant 45 minutes, trois collégiens attendent avec le terroriste**, un peu en retrait, tandis que les deux autres patientent devant le collège. Lors d'une audition, l'un d'entre eux a confié : « *Je n'aurais pas dû être là, je me reproche de l'avoir désigné. Si j'avais réfléchi j'aurais peut-être pu prévenir quelqu'un.* »

[...]Qu'ont-ils su exactement des projets du terroriste ? Qu'ont-ils vu de l'assaut ? L'instruction cherche encore à le déterminer.

[La Croix](#)